



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **JEUDI 25 JUIN**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 juin 2026**

Présents :

BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne, COTTIN Pierre, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, JEUNESSE André, BOITIER Jean-Louis, DUJARRIC DE LAGARDE Irène, LEQUES Thierry,
FATRAS Christian, de LACOUR SUSSAC Hugues, JOUINOT Sophie,
ROBERT Nathalie, BOUCHALAIS-COUZON Cristelle, AUDEBERT Délizia, ULYSSE Karine, ROHRIG Thomas, RECOUVREUR Anaïs

Absents : ARRIVÉ Hervé

Absents avant donné pouvoir :

BAUDIT Mathis à MOTARD Daniel, ROMPILLON Nelly à AUDEBERT Délizia

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Vincent BARRAUD, maire.

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 23 voix
Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

DE 065-2026/06-010 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CAMPING MUNICIPAL

Le maire expose :

- Le camping municipal est géré sous forme de délégation de service public depuis 2009,
- La concession pour la gestion du camping arrivera à son terme le 31 décembre 2027.

Aussi afin d'éviter une rupture d'exploitation de l'activité camping, le conseil municipal par délibération n° DE 080-2025/12-008 *DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR LA GESTION DU CAMPING MUNICIPAL* du 04 décembre 2025 a décidé de lancer la procédure de consultation pour la délégation de service public pour la gestion du camping municipal pour la période du 01/01/2028 au 31/12/2042,

- La consultation s'est déroulée du 12 janvier 2026 au 13 février 2026.

Considérant que la commission de Délégation de Service Public (DSP) s'est réunie le 23 février 2026 afin de procéder à l'ouverture des plis et de statuer sur l'admissibilité de 3 candidatures,

Considérant que la commission de DSP s'est réunie à nouveau le 25 juin 2026 afin de procéder à l'analyse des offres reçues, au regard des critères définis dans le règlement de la consultation,

Considérant qu'après examen des offres reçues dans le cadre de la procédure de délégation de service public relative à l'exploitation du camping municipal, il apparaît qu'une seule offre demeure recevable,

Considérant que la procédure n'a pas permis de garantir une concurrence suffisante entre plusieurs opérateurs économiques et que la commune souhaite disposer d'un choix plus large de projets répondant pleinement à ses attentes,

Considérant la proposition de la commission de DSP, de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général et de relancer une nouvelle consultation afin de favoriser une concurrence plus effective,

Le Maire propose de suivre l'avis de la commission de Délégation de Service Publique.

***Le conseil municipal après en avoir délibéré par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION***

- ***DECIDE de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général et d'engager une nouvelle consultation de délégation de service public***
- ***AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à intervenir.***

Pour extrait conforme



Le Maire, Vincent BARRAUD



Le secrétaire, Daniel MOTARD